



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.3 et B2.4

N° de demande : 2006-7893
Catégorie : Catégorie B, sous-catégories B2.3 (Nature des produits de formulation) et B2.4 (Proportion des produits de formulation)
Produit : Cambrex RF-TRA TAB
N° d'homologation : 28986
Matière active (m.a.) : Trichloro-S-triazinetrione
N° de document de l'ARLA : 1694527

Contexte

Le produit, Cambrex RF-TRA TAB, est un concentré de fabrication qui contient la matière active de qualité technique (MAQT) trichloro-S-triazinetrione. Ce produit entre dans la fabrication de préparations commerciales (PC) utilisées comme agents antimicrobiens dans les piscines et les bains thermaux (spas). Les spécifications de Cambrex RF-TRA TAB sont fondées sur celles de Cambrex RF-TRA, n° d'homologation 28482, lequel a obtenu l'homologation complète au Canada.

But de la demande

La présente demande, qui relève des catégories B2.3 et B2.4, vise l'homologation du concentré de fabrication Cambrex RF-TRA TAB.

Évaluation des propriétés chimiques

Cambrex RF-TRA TAB est formulé en comprimés contenant du chlore libre (présent sous forme de trichloro-S-triazinetrione) à une concentration nominale de 90,0 %. Ce concentré de fabrication a une densité de 0,95 et un pH de 2,6 à 3,2 (pour une solution à 1 %). Les exigences en matière de données sur la chimie de Cambrex RF-TRA TAB sont remplies.

Évaluation sanitaire

Les produits RF-TRA TAB et Cambrex TRA TAB sont à base de trichloro-S-triazinetrione, une matière active réévaluée récemment. Étant donné l'état des connaissances sur ce produit et l'accès du demandeur à la base de données, aucune évaluation toxicologique officielle n'a été réalisée.

Le produit ne devrait entraîner aucune augmentation de l'exposition des travailleurs puisque son utilisation n'est pas modifiée par rapport à celle des produits précédents. Comme ce produit n'est appliqué sur aucune culture et n'est utilisé dans aucun système de transformation des aliments, l'exposition par le régime alimentaire n'a pas été évaluée.

Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'a été réalisée.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'a été réalisée.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les données présentées étaient suffisantes pour appuyer l'homologation du concentré de fabrication Cambrex RF-TRA TAB.

Références

Dir93-05 (Directive d'homologation) : *Inscription de certains produits chimiques pour piscines et spas à l'annexe du règlement*. Agriculture et Agroalimentaire Canada. 18 février 1993.

PACR2004-25 (Projet d'acceptabilité d'homologation continue) : *Réévaluation du dichloro-s-triazinetrione sodique et du trichloro-s-triazinetrione*. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. 30 juin 2004. ISBN : 0-662-37612-9 (0-662-37613-7).

RRD2006-17 (Décision de réévaluation) : *Dichloro-s-triazinetrione sodique et trichloro-s-triazinetrione*. Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. 30 mars 2006. ISBN : 0-662-43109-X (0-662-43110-3).

| | |
|---------|--|
| 1395472 | 2007, ESTABLISHING CERTIFIED LIMITS, DACO: 3.3.1 CBI |
| 1395473 | 2007, ENFORCEMENT ANALYTICAL METHOD, DACO: 3.4.1 CBI |
| 1395475 | 2007, Storage Stability Data, DACO: 3.5.10 |
| 1395476 | 2007, Dielectric Breakdown Voltage - Waiver request, DACO: 3.5.15 CBI |
| 1462673 | 2007, Description of Starting Materials, DACO: 3.2.1 CBI |
| 1462674 | 2007, Chemical Physical Properties, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.12,3.5.13,3.5.14,3.5.2,3.5.3,3.5.4,3.5.5,3.5.6,3.5.7,3.5.8,3.5.9 |
| 1462676 | 2007, Description of the Formulation Process, DACO: 3.2.2 CBI |
| 1462677 | 2007, Discussion of Formation of Impurities, DACO: 3.2.3 CBI |
| 1343351 | 2006, DACO: 2.13.3 CBI |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.